



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès verbal / Minutes

**mercredi le 6 septembre 2017**

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAIS et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, IVAN LEBLANC tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

**ABSENT** : Conseillère MAURICE LAFLEUR (Motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

### **123-09-2017**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAIS  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Mme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur: ABSENT
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais:
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau: OUI
6. Siege /#5 M Ivan Leblanc : OUI
7. Siege #6 M Jacque Gauthier : OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès verbal / Minutes

### 124-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 1 août 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### 125-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      NANCY DAGENAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 9 août 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### 126-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 23 août 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

---

### 127-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JENNIFER VADNEAU  
ET RÉSOLU

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès verbal / Minutes

**QUE** la municipalité d'Otter Lake autorise l'achat de 20 compteurs d'eau pour installation dans les commerces sur notre territoire et dans certaine résidences. Le cout de l'achat du fournisseur CORIX est 3,127.32 \$ taxe inclus.

Adopté

- Conseillère VICKY DUBEAU contre la résolution
- 

### 128-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      NANCY DAGENAIS  
ET RÉSOLU

**QUE** la municipalité d'Otter Lake autorise l'installation des compteurs d'eau par la compagnie Plomberie et Chauffage Miljour (9301-9529 Québec Inc.) a un prix de 100,00 \$ plus taxe chaque pour une installation standard incluant matérielles.

Adopté

- Conseillère VICKY DUBEAU contre la résolution
- 

### 129-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake autorise l'achat d'un dégivreur Kasco pour installer dans le système d'eau pour éviter le gel. Le cout du dégivreur de la compagnie Etang est 1,130.84 taxe inclus.

Adopté

### 130-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès verbal / Minutes

**QUE** la municipalité d'Otter Lake accepte la largeur actuelle du chemin Old Bridge afin de respecter l'occupation et le permis de lotissement émis pour le lot 5056091.

Adopté

### 131-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake soutient la recommandation du comité multi-ressources de l' MRC Pontiac de compléter l'échange du lot partiel 5357118 (4070 m<sup>2</sup>, lot TPI) pour le lot 5056597 (6830 m<sup>2</sup>, lot privé) afin que le propriétaire soit conforme au règlement municipal de zonage.

Adopté

### 132-09-2017

#### **Entente de services avec la MRC de la Vallée-de-la Gatineau (MRCVG) Gestion du programme de formation Officiers non urbains (ONU)**

- Attendu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) est reconnue gestionnaire pour le programme de formation Officiers non urbains (ONU) par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);
- Attendu que la Municipalité d'Otter Lake désire former des pompiers et que la MRCVG est disposée à offrir certaines tâches relatives à la formation ONU qui seraient réalisées dans le cadre d'une entente à intervenir;
- Attendu que dans le but de faciliter la coordination, l'entente sera signée avec la MRC de Pontiac;
- Attendu que la Municipalité d'Otter Lake s'engage à défrayer les coûts inhérents à la formation à la MRC pour les tâches qui seraient réalisées dans le cadre de l'entente;
- Attendu que la MRCVG demande des frais d'administration de 10 % du coût d'inscription qui seront facturés à la municipalité par la MRCVG, conformément à leur réglementation 2016-302;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JENNIFER VADNEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

**QUE** la municipalité d'Otter Lake:

- autorise la signature d'une entente entre la MRCVG et la MRC Pontiac pour la gestion de la formation ONU par la MRCVG pour deux pompiers de la municipalité d'Otter Lake en  
*La version française est la version officielle - The French version is the official version*

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès verbal / Minutes

respect des conditions prévues à l'entente, qui incluent notamment une reddition de comptes et la facturation de frais de 10 % du coût d'inscription par la MRCVG, conformément au règlement 2016-302.

- autorise le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Pontiac à signer une entente de service pour la formation Officiers non-urbains.

Nom(s) des pompiers qui suivront la formation : M Denis Chaussée et M Russell Lance

Adopté

---

### **133-09-2017**

**ATTENDU QUE** : La municipalité d'Otter Lake a un bail avec la Fondation du Parc Leslie

**ATTENDU QUE** : Le Parc a faite enregistrer le bail dans l'année 2015 pour avoir droit a des subventions

**ATTENDU QUE** : L'MRC Pontiac a reçu une copie du bail et a venu évaluer le Parc pour être capable de charger des taxes municipale

**ATTENDU QUE** : La Fondation Leslie Park est un organisme sans but lucratif enregistré et n'a pas prévu d'avoir à payer des taxes municipales et n'a donc pas eu de budget pour cette dépense en 2016 et ses finances pour l'exercice sont finalisées

**ATTENDU QUE** : La Fondation Leslie Park a reçu un avis de cotisation pour les taxes municipales 2016 et 2017 en juillet 2017

**ATTENDU QUE** : La Fondation Leslie Park s'est approchée du conseil et a demandé une exemption pour payer les taxes municipales de 2016 et accepte de payer les taxes municipales de 2017 et les factures de taxes émis à l'avenir

**IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER      JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU QUE** : La municipalité d'Otter Lake accepte d'accorder à la Fondation Leslie Park une exemption pour payer ses taxes municipales 2016.

Adopté

---

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès verbal / Minutes

### 134-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake accepte la politique d'employé nouvellement révisée.  
(Annexe A)

Adopté

---

### 135-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake accepte les termes du contrat de travail avec la directrice générale, Andrea Lafleur, et autorise la mairesse, Kim Cartier-Villeneuve de signer le contrat avec la directrice générale. (Annexe B)

Adopté

---

### 136-09-2017

**ATTENDU QUE** : La municipalité va recevoir des argents dans la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin Elsie

**ATTENDU QUE** : La municipalité à demander Larry Kluge pour un prix sur son gravier

**ATTENDU QUE** : La municipalité à reçu les prix suivant (avant taxes) :

Larry Kluge: 4.82 \$ par tonne (4,25 \$ plus ,57 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**ET RÉSOLU QUE** : La municipalité d'Otter Lake achète le gravier de Larry Kluge pour les travaux sur le chemin Elsie. Coût maximal du travail de 2,000.00 \$ avant taxe.



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Procès verbal / Minutes

2. Judy Legari	Internet haute vitesse
3. Johanna Echlin	Chalk River
4. Colinda Dubeau	Parc leslie
5. Christie McCann	Parc leslie
6. Kirk Presley	Survey pins

### 137-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Que** les comptes soient payés

Adopté

### **CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :**

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 249,133.93 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec  
Ce 6ième jour de septembre 2017.

Andrea Lafleur, Directrice générale

<b>Comptes à payer:</b>	249,133.93 \$
<b>Factures prépayées</b>	
<b>:</b>	3,227.74 \$
<b>Salaires élus et employés:</b>	35,691.20 \$
<b>Totale:</b>	<b>288,052.87 \$</b>

### **Période de questions 30 minutes**

### 138-09-2017

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*



# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la réunion soit levée a 20H50.

Adopté

\_\_\_\_\_  
KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

\_\_\_\_\_  
ANDREA LAFLEUR, Directrice générale